

SOMMAIRE — I. Architecture. — II. Archéologie. — III. Beaux-Arts. — IV. Nécrologie. — V. Conservation des monuments. — VI. Concours. — VII. Société Centrale d'Architecture. — VIII. Erratum.

## ARCHITECTURE

### Les constructions à grand nombre d'étages de l'Amérique



es dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle ont amené dans le mode de construction des grandes bâtisses bourgeoises de l'Amérique une révolution à laquelle on ne s'attendait guère il y a quelques années (1).

Jadis on considérait qu'il y avait déjà, pour l'architecte, quelques difficultés à surmonter, lorsqu'il s'agissait d'élever un bâtiment de 5 à 6 étages ayant 100 pieds de hauteur; depuis, on est allé bien au delà,

mais il n'y a pas plus de cinq ans, on considérait comme impossible de dépasser une limite de 16 étages.

Que dire aujourd'hui? On a élevé des maisons de 20 étages et celle qui est en construction actuellement dans Park Row, à New-York, n'a pas moins de 25 et de 27 étages dans certaines de ses parties, tandis que d'autres en ont jusque 29!

Le bâtiment couvre une espace de 15,000 pieds carrés; sa façade principale a une hauteur de 336 pieds depuis le sol jusqu'à la corniche; les deux tours qui la flanquent ont, à partir du niveau de la rue, une hauteur de 355 pieds sans la lanterne qui les surmonte et de 386 pieds en y comprenant cette dernière.

Si l'on ajoute à cette hauteur colossale, celle des fondations qui est de 34 pieds, on arrive à un total de 420 pieds de hauteur pour une construction dont le poids est de 50,000 tonnes.

Chicago et New-York sont les deux cités américaines qui se disputent la palme pour le nombre et la hauteur de ces gigantesques bâtiments.

Nous croyons intéressant pour le lecteur de donner la liste de quelques constructions élevées ou en cours d'exécution à New-York; ce sont :

Ivins Syndicate Building . . .	29 étages	386 pieds de haut.
Manhattan Life Building . . .	18 » avec tour	348 »
St Pauls Building . . .	26 »	313 »
American Surety Building . . .	21 »	312 »
American Tract Society Building	21 »	306 »
Commercial Cable Building . . .	20 »	300 »

Vingt-trois autres bâtiments ont de 13 à 19 étages avec des hauteurs variant de 180 à 280 pieds.

À Chicago, on ne compte pas moins de 16 bâtisses de 13 à 20 étages dont la hauteur égale ou dépasse 180 pieds.

La cause de ce développement en hauteur de certaines bâtisses réside dans le prix énorme qu'atteignent les terrains par suite de la concentration de grands intérêts commerciaux sur des espaces restreints.

Telles, à New-York, les parties en front de Broadway et le quartier des Banques, dans les environs des rues de Wall, Pine, Nassau et de Park Row.

Pour en donner un exemple, citons ce fait que le lot de terrain sur lequel a été élevé le bâtiment de Manhattan Life s'est vendu à raison de 157 liv. st. le pied carré; le n° 141, à Broadway, a coûté 181 liv. st. et le terrain du Syndicat American Surety a été payé à des prix variant de 176 à 282 liv. st. le pied carré.

De pareils prix pour les terrains exigent de la part des propriétaires une construction disposée de manière à contenir assez d'appartements pour que le prix de location compense le coût du sol, de là le grand nombre d'étages.

Mais comme il est pratiquement impossible d'user d'escaliers pour la montée des locataires lorsque l'on dépasse 5 étages, on voit que pour ces nouvelles constructions l'élevateur mécanique à vapeur ou hydraulique est une nécessité.

Une autre considération de la plus haute importance est intervenue à son tour : l'obligation de garantir le bâtiment

(1) Le n° du 5 décembre 1896 de l'*Architecture and Building*, publié à New-York et Chicago, fait une étude intéressante de ces constructions. Nous en publions quelques extraits.

contre le danger d'incendie, qui a motivé l'emploi exclusif du fer et de la maçonnerie. Aussi ces grandes constructions à ossature en fer résumant-elles le procédé qui est appelé aujourd'hui là-bas : *Skeleton Constructed Buildings*.

Considérées au point de vue artistique, ces tours, car on peut leur donner ce nom, ne répondent en aucune façon à nos principes esthétiques. Il paraît que, vues de loin, leur aspect n'est pas sans grandeur, mais que de pauvretés dans leurs détails lorsqu'on les aborde de près. Il est vrai que c'est peut-être le problème le plus difficile à résoudre pour un architecte que celui d'ordonner sur un espace restreint, 29 étages superposés.

Le problème a été résolu par l'ingénieur; l'architecte parviendra-t-il à la solution; l'avenir le décidera.

### La porte de bronze du Palais de Justice

Les travaux d'installation de la porte monumentale du Palais de Justice de Bruxelles, poursuivis sous la direction de M. Engels, sont terminés.

On sait que les dessins et plans de cette colossale clôture de bronze ont été confiés à M. l'architecte Van Mansfeld à la suite d'un concours institué par le gouvernement. Les modèles de l'ornementation sont dus à M. Houtstont, qui a exécuté tous les modèles de la décoration sculpturale du Palais. C'est la Compagnie des Bronzes qui a fondu les différentes parties de la porte, et le travail, en raison des dimensions inusitées de celle-ci, a présenté des difficultés extraordinaires dont les fondeurs ont habilement triomphé. La hauteur de la porte est, en effet, de 10<sup>m</sup>40, et sa largeur 4<sup>m</sup>35. Ses battants, coulés d'une seule pièce, ont 8 mètres d'élévation et pèsent chacun 6,000 kilogrammes. L'ensemble atteint le chiffre fantastique de 15,000 kilogrammes.

Il n'existe, paraît-il, qu'une seule porte dont la hauteur totale dépasse celle de notre Palais de Justice : c'est la porte du Panthéon, à Rome. Mais il faut comprendre dans les dimensions de celle-ci, un abat-jour vitré qui surmonte la partie mobile.

L'huissierie, entièrement composée de pièces de chêne de proportions exceptionnelles, a été fournie par la maison De Waele. L'ossature métallique a été construite par les frères Tantot, qui ont apporté à ce travail les soins les plus minutieux et une précision mathématique. Qu'on juge de la perfection du mécanisme : il suffira de la légère poussée d'un doigt pour faire manœuvrer les gigantesques vantaux, hermétiquement juxtaposés sans battée. Pour la première fois, on a fait application aux gonds de l'ingénieux système de roulement sur billes. L'énorme poids de chacun des battants repose entièrement sur six billes en acier trempé de 17 millimètres de diamètre. Les expériences qui ont été faites donnent toute sécurité au sujet de la résistance de celles-ci. Il a fallu, en effet, une pesée de 20,000 kilos pour en avoir raison!

Le prix total de la porte est de 60,000 francs, et ce prix, qui semble au premier abord excessif, apparaît comme modéré quand on songe à la somme de travail qu'il représente et au développement considérable de la baie, dont l'ouverture atteint 50 mètres carrés. Le bronze seul de la porte principale de l'église de la Madeleine, à Paris, a coûté, nous dit-on, 125,000 francs.

Depuis quelques jours, la titanique ostière du Palais de Justice, avec sa décoration sombre, ses symboles judiciaires en accord avec l'ornementation du monument, est livrée aux regards de la ruche judiciaire. Elle demeurera fermée, toutefois, durant plusieurs mois encore, pour permettre à l'air extérieur de lui donner une patine égale et harmonieuse. Il serait à craindre, en effet, si les battants en étaient chaque jour ouverts, protégés par le tambour dans lequel ils pivotent, que la partie supérieure, exposée plus directement aux influences climatiques, reçût une coloration différente de celle des panneaux.

OCTAVE MAUS.

## ARCHÉOLOGIE

### L'abbaye d'Aulne

Deux découvertes assez importantes viennent d'être faites à l'abbaye d'Aulne dont on poursuit avec activité depuis quelque temps déjà les travaux de restauration et de consolidation.

L'une est la statue en marbre, de grandeur nature, d'un

seigneur portant une armure recouverte d'un manteau ajouré, aux fines broderies rehaussées d'écussons et d'autres armoiries. L'épée est en bandoulière retenue par une banderole finement sculptée représentant des pierreries et des ciselures de toute beauté.

Cette statue est celle qui reposait sur le mausolée de Robert de Ligne, prince de Barbençon. Ce mausolée était placé sous la tribune où se trouvaient les orgues à trois claviers.

L'autre découverte a été faite par M. Naveau dans la salle même où a été placée la statue.

C'est une pierre tombale d'un grand mérite archéologique, en marbre blanc, bien conservée, d'un mètre carré. L'inscription suivante y a été relevée :

Extra hic extant et quievit corpus R<sup>mi</sup> Præsulis Roberti, episcopi Leodiensis 68, qui primus in orbe christiano festum Corporis Christi celebrandum. Indixit. Dein. Claram. Wallem. Delatum. Cum. Fuisset. Olim. episcopus Ligonensis. Obiit 17<sup>mo</sup> kal novembris, anno Domini 1247.

Cette pierre tombale est celle de Robert, prince-évêque de Liège.

## BEAUX-ARTS

### Le Prix de Rome pour la sculpture

Le concours est ouvert, en 1897, à la sculpture. Tout artiste belge ou naturalisé peut être admis à concourir, s'il n'a pas atteint l'âge de 31 ans, le 31 décembre. Le lauréat reçoit, pendant quatre années consécutives, une pension de voyage de 5,000 francs, pour compléter ses études à l'étranger.

Outre le grand prix, il peut être décerné un second prix et une mention honorable. Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 300 francs; il peut être accordé en partage ainsi que la mention honorable.

Le nombre des concurrents pour le prix est limité à six. Ce chiffre pourra toutefois être plus élevé si, à la suite de l'épreuve préparatoire, deux ou plusieurs concurrents ayant le même nombre de points occupaient la sixième place. Quel que soit le nombre des concurrents qui se présentent, il y aura une épreuve préparatoire.

L'épreuve préparatoire consistera : en une tête d'expression de grandeur naturelle, une esquisse, composition ou ébauche, et une figure en pied de 1 mètre de hauteur. Les concurrents auront deux jours pour la tête d'expression, quatre pour l'esquisse et dix pour la figure.

Dans le cas où aucun des concurrents ne serait jugé capable, le jury pourra déclarer qu'il n'y a pas lieu de procéder à l'épreuve définitive. Le concours préparatoire s'ouvrira à l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, le jeudi 4 mars 1897, à 11 heures du matin.

## NÉCROLOGIE

Notre Société vient de faire une nouvelle et irréparable perte.

M. Félix Laureys, architecte, chevalier de l'Ordre de Léopold, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts et à l'École industrielle de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique, membre d'honneur de la Société Centrale d'Architecture, est décédé le 13 février dans sa 77<sup>e</sup> année.

Nous publions ci-dessous le discours que notre président, M. V. Dumortier, a prononcé à ses funérailles qui ont eu lieu le 18 du même mois :

« Messieurs,

« C'est au nom de la Société Centrale d'Architecture, au nom de tous nos confrères, que nous saluons la dépouille mortelle du regretté Félix Laureys, que nous venons rendre un suprême hommage à l'artiste, au Maître respecté, qui fut le professeur de plusieurs générations d'architectes.

« Né à Ostende le 10 avril 1820, de parents peu fortunés, Félix Laureys dut songer de bonne heure à subvenir seul à ses besoins.

« Après quelques études rudimentaires dans une école de village, il fut envoyé tout jeune encore à Bruges, comme apprenti menuisier.

« Privé de soins, de la tendresse maternelle, l'enfant y mena une existence des plus dures.

« Cette pénible période de sa vie, qu'il aimait cependant à rappeler, laissa en lui des traces profondes, et lui donna cet abord un peu rude, déconcertant qui, on s'en apercevait rapidement, cachait un cœur d'or, une âme d'artiste.

« L'apprenti menuisier avait un idéal : il voulait devenir architecte, comme son oncle, Tilman Suys; aussi recherchait-il toutes les occasions de compléter ses connaissances, hélas, fort insuffisantes !



« Il entra bientôt à l'Académie des Beaux-Arts, et se mit bravement à apprendre seul, en empruntant aux nuits le temps qui lui manquait le jour, l'histoire, la géographie, les langues modernes qu'il s'assimilait avec une remarquable facilité; ses progrès rapides l'enhardirent, au point qu'il se lança dans l'étude des langues mortes et cette érudition, ignorée du grand nombre, fit plus tard l'étonnement de ses intimes.

« Il passa dans ce labeur incroyable les années que bien d'autres consacrent au plaisir; il parvint ainsi à se faire admettre successivement aux Académies de Gand, d'Anvers et de Bruxelles.

« En 1849, l'apprenti menuisier obtenait le prix de Rome! Son rêve se réalisait, il devenait architecte!

« Aussi avec quel enthousiasme, partageant généreusement sa pension avec un de ses intimes qui devint son compagnon de voyage, parcourut-il alors la France, l'Espagne, l'Italie; celle-ci lui resta si chère que chaque année il y retournait s'abreuver, disait-il, aux sources pures du grand art et revivre pendant quelques semaines, de ses belles années de primus, les meilleures de son existence.

« L'Académie conserve de lui, des rapports les plus intéressants, les plus délirants, sur les merveilles artistiques de l'Italie et il n'était point de plus influente recommandation auprès du professeur ou de l'académicien qu'un peu d'enthousiasme pour le pays du soleil.

« A soixante-dix ans, il entreprend encore en compagnie d'un de ses élèves, prix de Rome comme lui (1), un long voyage en Grèce et en Orient dont il rapporte des documents précieux destinés à un ouvrage sur les ordres grecs, qu'il laisse inachevé et qui, dans sa pensée, devait compléter sa série de modèles d'architecture classique dont l'usage est devenu général dans toutes les écoles d'art du pays.

« D'une modestie innée, qui parfois touchait à la timidité, toujours préoccupé de l'enseignement qui l'attirait et l'absorbait, Laureys ne rechercha ni les faveurs ni les commandes officielles; c'est à peine s'il laisse quelques monuments : la restauration du château de Wynendael, la succursale de la Banque Nationale, à Tournai, une église et un hospice en Hollande, quelques habitations, l'agrandissement de la gare du Nord et la gare d'Ostende, sa ville natale, dans laquelle cet enthousiaste du classique fit preuve qu'il n'ignorait pas les beautés de l'art ogival.

« Aussi, c'est à un âge déjà fort avancé qu'il reçut la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold, récompense que d'autres, moins méritants parfois, n'attendent pas pendant d'aussi nombreuses années.

« Tel fût, Messieurs, l'artiste honorable et universellement respecté. En rappelant ici ses qualités qu'il nous eût empêché, lui vivant, de proclamer, nous avons voulu remplir un triste mais impérieux devoir.

« Puissent ces sincères paroles apporter quelque soulagement à la douleur de ses parents et de ses nombreux amis. »

## CONSERVATION DES MONUMENTS

### La restauration du Château des Comtes, à Gand

(Suite et fin)

Une réponse à cet article ne se fit pas attendre; elle émane de M. J. De Waele, architecte chargé de la restauration, et a paru dans *l'Art moderne* du 6 décembre dernier.

Nous en extrayons les points suivants, en réponse directe aux observations de M. L. A. :

« — D'abord, le Château n'a pas cette subtilité de moyens défensifs dont parle l'auteur de l'article. C'est une construction qui a, au contraire, un caractère de simplicité et de rudesse, voire même une *rusticité d'exécution*, qui exclut les « petits procédés de détail ».

« On ne procède en aucune façon, dans cette reconstitution, par des projets *préconçus*, puisque les plans ne s'élaborent qu'au fur et à mesure des dégagements, et que l'on se borne momentanément à l'enceinte dont « la forme est assez bien définie », au dire de votre correspondant. Dès lors, l'exemple de Pierrefonds, qu'il cite, n'est pas applicable à notre Château.

« Le donjon n'est pas en cause, et le jour où l'on en produira les plans, ceux-ci s'appuieront sur des témoins irrécusables.

« Aucune résolution n'est prise au sujet de la cour haute ni du bâtiment arbitrairement appelé « Chapelle ». Celui-ci n'est pas même dégagé complètement.

« Tous les niveaux ont été déterminés et rapportés à la cote d'Ostende. Ils sont indiqués sur les murs, et le niveau de la Lieve aux deux étages est affiché en permanence à l'entrée.

« Là où le mur d'enceinte est restauré, ou va l'être, les

(1) Notre confrère Dewulf, actuellement architecte de la ville de Bruges.



niveaux ont été constatés par une commission. Le procès-verbal de l'opération a été rédigé et signé par les membres.

— Les deux voûtes du châtelet d'entrée ne constituent pas un problème, puisque la voûte inférieure était de construction récente et devait servir à intercepter les infiltrations, dont se plaignaient les ouvriers de fabrique et les habitants de l'enclos.

— Les merlons étaient bien couverts de pierres plates; quelques-unes sont encore en place.

— Les meurtrières sont anciennes dans la plupart des tours et ne peuvent donc être contestées.

— Le monument, sous peine d'écroulement, ne pouvait rester « indemne de toute restauration ». Les fonctionnaires les plus éminents de l'administration des ponts et chaussées l'ont constaté, et on ne peut méconnaître leur compétence à cet égard.

— Pas une seule pierre ancienne n'est tombée depuis le jour où l'on a entamé les travaux, ce qui prouve que tous les soins ont été apportés au dégagement et à l'étalement.

— Les ancrages ne pouvaient consolider les constructions désagrégées, qu'on a dû restaurer.

— On n'a pas touché à l'inscription de Philippe d'Alsace, et il n'est pas admissible qu'on puisse prêter à un homme intelligent l'intention de gratter des parements anciens. Ceux-ci ont subi un rejointage nécessaire, qui a laissé la patine de la pierre même intacte.

L'aspect dont on déplore la perte, était un résultat de la juxtaposition de maisons ayant laissé sur le mur d'enceinte, employé comme mur mitoyen, les traces les plus singulières. Cet aspect regretté est propre aux amas de constructions croulantes, les plus vulgaires et les plus sordides, qu'on voit encore, hélas! dans la plupart de nos vieilles villes.

N'y aurait-il donc plus à considérer que l'art du peintre... et dans un monument, tout se résume-t-il en une question de tons?

Votre correspondant semble le croire. . . . . »

Comme, au 13 décembre, M. L. A. revint à la charge sur certains points, M. De Waele répondit (*Art moderne*, n° du 20 décembre) ce qui suit :

1° J'ai cru que par la constatation de l'existence des pierres plates sur les merlons, cette question était écartée. Puisqu'il n'en est point ainsi, j'ajouterai que les dos d'âne signalés étaient obtenus par des teintes rouges superposées, qui étaient venues remplacer les pierres plates effritées; ces dernières sont, du reste, conformes aux usages du temps, car on peut poser les règles générales suivantes :

Les pierres de couverture des crénelages romains étaient plates et saillantes; pendant le XII<sup>e</sup> et une grande partie du XIII<sup>e</sup> siècle, elles restent plates, mais perdent leur saillie, qui donnait prise aux grappins de l'assiégeant; vers le XIV<sup>e</sup> siècle, elles prennent des glacis, parfois couronnés d'un boudin;

2° Les fouilles faites le long de la rue de la Monnaie et de la place Sainte-Pharaïlde ont montré, à l'évidence, que le mur était fondé sur berme ou en terre-plein; tandis que le déchaussement fait le long de la Lieve a fait constater l'existence d'un fossé. Comme il restait à fouiller la partie de l'enceinte donnant sur la propriété démolie, il y a quelques semaines, la question reste ouverte et ne pourra être résolue, en parfaite connaissance de cause, que pendant l'exercice prochain;

3° Les meurtrières se terminant en pointe à l'intérieur n'ont pas disparu, et la tour dans laquelle on les trouve appartient à la partie non restaurée.

Du reste, ces meurtrières forment des niches avec banquettes percées et sont évidemment établies à deux fins; elles peuvent donc être considérées comme exceptionnelles;

4° Enfin, quant à la nécessité de tailler à pied d'œuvre les pierres livrées à l'état brut sur le chantier, ceci est vrai d'une façon absolue et le procédé préconisé devrait être adopté dans toute restauration.

Cependant, le Château des Comtes souffre moins qu'un autre monument des procédés en usage et ce pour la raison suivante :

Les pierres qui doivent être employées à la restauration, sont : les moellons de Tournai; la pierre appareillée de Tournai; un grès rose extrêmement dur. Le moellon arrive à l'état brut; le grès est élevé à dimension, et ne pourrait être traité autrement à pied d'œuvre qu'à la carrière; de sorte que la thèse émise n'est applicable ici qu'à la pierre appareillée de Tournai.

Je crois avoir rencontré toutes les objections de mon honorable contradicteur sur le terrain des faits; c'est le seul sur lequel je désire me placer.

Agréer, etc.

Enfin le Comité du Château des Comtes, de Gand, pris à partie, nous adresse la note ci-jointe en réponse aux observations faites; nous nous empressons de la mettre à la suite, afin que le lecteur puisse, en connaissance de cause, juger le débat.

« Depuis 1886, le Comité du Château des Comtes, s'est efforcé de coopérer, en dehors de tout parti pris, à la solution des questions multiples qu'ont soulevées successivement l'acquisition et le dégagement du Château des Comtes à Gand ainsi que sa restauration en cours d'exécution, laquelle est limitée, quant à présent, à l'enceinte extérieure.

Récemment les travaux de cette restauration de l'enceinte, confiés à M. l'architecte J. De Waele, ont été l'objet d'attaques formulées avec une grande légèreté.

Aussi le Comité du Château des Comtes croit-il de son



devoir d'éclairer le public, autant qu'il est en son pouvoir, sur la réalité des choses, afin de couper court aux légendes et aux malentendus. C'est pourquoi il fait appel à la presse de tous les partis, priant les journaux de bien vouloir lui accorder l'appui de leur publicité hautement appréciée.

Le Comité juge indispensable de faire les constatations suivantes :

1° La restauration de l'enceinte extérieure s'est bornée à la réfection des parties que le temps et les hommes avaient détruites, en copiant scrupuleusement les parties correspondantes demeurées intactes à d'autres endroits du même mur d'enceinte.

2° Cette restauration, qui s'imposait, vu le délabrement de certaines parties de l'enceinte, notamment du côté de la place Sainte-Pharaïlde, n'a été exécutée d'après les plans de M. De Waele qu'après que ceux-ci eussent été étudiés et approuvés par le Comité du Château des Comtes et par la Commission royale des Monuments.

3° Cette restauration a été une réfection aussi consciencieuse que sûre, tous les éléments se trouvant heureusement conservés dans les parties de l'enceinte restées intactes, de manière à donner les indications nécessaires pour les travaux à exécuter ailleurs, ce qui a permis de ne rien baser sur des hypothèses toujours sujettes à caution, quelles que soient la science et la compétence de leurs auteurs.

4° Des hommes compétents en grand nombre ont pleinement reconnu les mérites de cette restauration, réduite au strict nécessaire et faisant valoir enfin un monument unique, dont les voûtes lézardées, les tourelles ébréchées et dépenaillées, les murs troués et déchiquetés, indignement maculés par toute sorte d'usages domestiques, n'offraient plus, à de certains endroits, que l'ombre de l'ancien castel, altier et grandiose, de nos comtes de Flandre du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècles.

Aussi le Comité du Château des Comtes ne fait-il que s'acquitter d'un devoir impérieux en revendiquant hautement toute sa part de responsabilité dans les travaux de restauration exécutés d'après les projets de M. De Waele, qui nous ont rendu enfin, au moins partiellement, notre vieux château relevé de ses ruines et lavé de ses souillures.

Le Comité est convaincu qu'il peut compter, à l'avenir comme dans le passé, sur l'appui de l'opinion et des pouvoirs publics pour poursuivre et mener à bonne fin l'œuvre entreprise, il y a dix ans, et qui, jusqu'ici a été couronnée d'un plein succès, grâce à la collaboration empressée de toutes les bonnes volontés.

Le Comité du Château des Comtes :

Baron A. DE MAERE, *Président*.  
Comte A. DE LIMBURG STIRUM, *Vice-Président*.  
Baron J. BETHUNE.  
Chevalier E. DE NEVE DE RODEN.  
AUG. VAN ASSCHE.  
FERD. VAN DER HAEGHEN.  
E. VARENBERGH.  
JULIUS VUYLSTEKE.  
PAUL FREDERICQ,  
ARTHUR VERHAEGEN, } *Secrétaires*.

Gand, le 3 novembre 1896.

#### La Poorters-Loge, à Bruges

La restauration du palais Gruuthuse, à Bruges, n'est pas encore complètement achevée, qu'on vient de décider la restauration d'un autre monument historique, la Poorters-Loge ou ancienne Académie des Beaux-Arts. L'Etat s'engage à restaurer à ses frais le vieux monument, d'après les plans élaborés par M. De la Censerie. L'ancienne académie se trouve sur la place Jean Van Eyck, dont la plupart des maisons ont déjà été restaurées, et où l'on remarque entre autres la jolie façade du Tonlieu (perception des droits de place au marché).

La Poorters-Loge n'avait primitivement que le tiers de sa largeur actuelle et servait au XIV<sup>e</sup> siècle de lieu de réunion aux bourgeois. La société de jouite de l'Ours blanc y avait son siège. L'ours (1417), son emblème, se trouve encore dans la niche, au coin du bâtiment vis-à-vis de la rue Espagnole; on l'appelle le plus ancien bourgeois de Bruges.

Nul doute que notre talentueux confrère ne fasse de cette restauration une œuvre aussi remarquable que la reconstitution du Gruuthuse.

#### La collégiale de Sainte-Waudru, à Mons

On travaille activement à la belle collégiale de Sainte-Waudru, à Mons.

On débarrasse à l'intérieur les murs du plafonnage et du badigeon dont les parements en grès de petit appareil avaient été recouverts au commencement du siècle, et ces beaux matériaux mis à nu, s'harmonisent avec la structure monumentale en pierre de taille de petit granit, dont elle adoucit l'aspect.

On va placer un grand vitrail dans l'une des fenêtres du transept; c'est l'ancienne verrière de cette fenêtre, dont il ne restait que des débris, qui a été restaurée.

Ces travaux se font sous la direction de notre collaborateur, M. l'architecte J. Hubert.



## CONCOURS

Monument à élever à la mémoire d'Edouard Remy,  
à Louvain

## PROGRAMME DU CONCOURS

Article 1<sup>er</sup>. L'administration communale ouvre un concours entre tous les artistes, nés et domiciliés en Belgique, pour le modèle d'un monument à ériger à feu Edouard Remy.

Art. 2. Ce monument, qui sera élevé à Louvain, Marché aux Grains, se constituera d'une œuvre sculpturale allégorique, rappelant les bienfaits prodigués par le défunt aux classes indigentes.

Le portrait du défunt, soit en buste, soit en médaillon, devra y figurer.

Art. 3. La disposition du monument et son caractère sont abandonnés, pour le surplus, à l'inspiration de l'artiste, sous le contrôle du jury et des délégués des divers pouvoirs publics intéressés.

Art. 4. La hauteur et les autres dimensions du monument devront être en rapport avec la superficie du Marché aux Grains.

Art. 5. Le monument devra être placé un an après le jugement du concours.

Art. 6. Le coût du monument, placement et tous accessoires quelconques compris, ne pourra dépasser 25,000 fr.

Art. 7. Les auteurs des deux projets reconnus les meilleurs et dignes d'être primés recevront, le premier, une prime de 1,000 francs, et le second, une prime de 500 francs.

Art. 8. L'auteur du projet n° 1 sera chargé de l'exécution du monument, si son travail en est jugé digne par les divers délégués des pouvoirs publics intéressés. Dans ce cas, la prime de 1,000 fr. se confondra avec la somme de 25,000 fr. à payer pour l'exécution.

Art. 9. L'artiste primé par le jury, et dont le projet aura été jugé digne d'exécution, aura l'obligation d'entreprendre et d'achever la construction du monument pour la susdite somme de 25,000 francs, tous frais et accessoires compris.

Art. 10. Les projets primés seront la propriété de la ville de Louvain. Les autres pourront être retirés par leurs auteurs endéans les six semaines après le jugement du concours.

Art. 11. Les artistes qui prendront part au concours, devront fournir :

a) Une maquette de l'ensemble du monument, au septième de la dimension ;

b) Un devis de la dépense pour l'exécution et le placement du monument.

Art. 12. Les maquettes et devis devront être envoyés franco au secrétariat de la ville de Louvain avant le 1<sup>er</sup> juillet 1897. Aucun projet ne sera signé. Les concurrents devront joindre à leur envoi un pli cacheté, renfermant leurs noms et adresses, et portant pour suscription une devise reproduite sur toutes les pièces du projet.

Art. 13. Les projets dont les auteurs se feraient connaître, ainsi que ceux qui parviendraient au secrétariat après la date fixée, seront exclus du concours.

Art. 14. Les projets envoyés au concours seront exposés immédiatement après la décision du jury.

Art. 15. Les plis cachetés joints aux modèles non couronnés, ne seront ouverts que lorsque les auteurs réclameront la prime ou leur travail. Passé le délai fixé à l'article 10, les plis cachetés seront brûlés sans avoir été ouverts.

Art. 16. Le programme du concours, ainsi que les portraits de M. Edouard Remy, sont à la disposition des artistes qui en feront la demande au secrétariat de la ville.

Le Secrétaire,  
EUGÈNE MARGUERY.

Le Bourgmestre,  
FRÉDÉRIC LINTS.

Un concours est ouvert à tous les artistes belges, pour le dessin d'un diplôme destiné aux élèves des écoles primaires d'adultes et professionnelles du Hainaut, faisant partie des Sociétés scolaires de mutualité ou de retraite.

Ce diplôme devra mesurer au maximum 0<sup>m</sup>27 de largeur sur 0<sup>m</sup>18 de hauteur, et être exécuté en noir.

Une prime de 200 francs sera attribuée au travail classé premier, et une prime de 100 francs au projet classé second.

Les projets présentés doivent parvenir au plus tard le 15 avril prochain, à M. le gouverneur du Hainaut, à Mons.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE  
DE BELGIQUE

Dans ses assemblées de janvier et de février, la Société Centrale d'Architecture a admis en qualité de membres effectifs, M. Verhelle, membre correspondant à Bruges et M. Goschalk, architecte, ancien conseiller municipal, membre de la Commission des Monuments historiques de Hollande, qui sont récemment venus tous deux se fixer à Bruxelles.

Elle a délégué M. Paul Saintenoy pour la représenter au Congrès archéologique et historique, qui se tiendra cette année à Malines.



Comme suite à une demande que lui a adressée l'administration communale de Schaerbeek, elle a désigné M. Franz Devestel pour faire partie du jury chargé de juger le concours ouvert, par cette commune, pour les façades des constructions à ériger aux abords de la maison communale.

Elle a réélu à l'unanimité des membres présents M. Bosmans, membre du Comité de Défense juridique.

Le Bureau de la Caisse de Défense est actuellement composé comme suit :

Président : M. G. Maukels, vice-président de la Société.

Vice-Président : M. F. Seulen.

Secrétaire : M. J. Canneel.

Secrétaire adjoint : M. D. Francken.

Trésorier : M. J. Peeters, trésorier de la Société.

Conseils : MM<sup>es</sup> H. Brunard, Paul Janson et Ed. Picard.

Elle a décidé de prendre part à la souscription ouverte pour le monument à élever à la mémoire de Pierre Dustin ; une liste est déposée à cet effet au local.

Elle a approuvé le bilan de 1896 et le budget de 1897, tels qu'ils ont été présentés par le trésorier, M. J. Peeters.

Elle a fixé au 28 mars prochain l'excursion au château des Comtes de Flandre, conformément à la promesse faite à nos confrères gantois lors de notre assemblée plénière de l'année dernière.

Départ à 9 h. 16 ; retour à 4 h. 39.

Elle a adopté les propositions de son Président relatives à l'organisation, sous le Haut Patronage de S. M. le Roi, au mois d'août prochain, à l'occasion du XXV<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, d'un Congrès international d'architecture ainsi que d'une exposition d'œuvres d'architecture exécutées ou projetées pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Elle a nommé dans son sein, un Comité chargé de rédiger le programme de ce Congrès que nous publierons dans une prochaine livraison.

La Société a également décidé de faire un chaleureux appel aux anciens membres qui, pour des raisons diverses, ont dû la quitter et de supprimer, jusqu'au 1<sup>er</sup> mai prochain, le droit d'entrée pour ceux d'entre eux qui réclameraient leur réadmission.

Elle a félicité deux de ses membres : M. Van Wassenhoven, qui a été chargé, à la suite d'un concours, de la construction d'une école à Tirlemont, et M. Van Roelen, qui a été classé premier au concours ouvert pour les façades des nouveaux bâtiments à ériger aux Amidonneries de Wygmael.

Au cours de sa séance de février, elle a fait à un autre de ses membres, M. Franz Seulen, architecte principal de l'administration des chemins de fer de l'Etat, une réception chaleureuse à l'occasion de sa récente nomination de chevalier de l'Ordre de Léopold.

Le Président, M. Dumortier, lui a adressé les paroles suivantes :

« Mon cher Seulen,

« C'est avec un vif sentiment de plaisir que nous avons appris votre nomination de chevalier de l'Ordre de Léopold.

« C'est avec non moins de bonheur que nous vous en félicitons.

« Dans les sphères administratives où vous ont placé les hasards de la destinée, et où il n'est pas souvent facile de faire œuvre de talent, vous avez su prouver ce que peut une énergique volonté de bien faire unie aux connaissances spéciales et multiples qu'exige l'exercice d'une profession trop souvent méconnue.

« Successivement collaborateur du regretté Henri Beyaert dans la construction et l'achèvement des gares de Tournai et de Bruges, auteur des plans de celles de Vilvorde, de Schaerbeek, de Turnhout, vous vous êtes montré digne du Maître et de la récompense que le gouvernement vient de vous accorder.

« La Société Centrale d'Architecture, toujours fière de l'honneur qui est fait à ses membres, a tenu à vous dire solennellement combien elle est heureuse de la distinction dont vous venez d'être l'objet.

« Depuis votre entrée parmi nous, nous avons trouvé en vous, mon cher Seulen, un très sympathique confrère, un excellent camarade, dont le dévouement à notre œuvre n'a jamais fait défaut.

« C'est pourquoi nous sommes certains, en vous adressant ces paroles de félicitations, d'être le fidèle interprète des sentiments qui nous animent tous. »

Ces paroles furent couvertes de bruyants applaudissements. M. Seulen y répondit de charmante façon, faisant des vœux pour que chacun des membres de la Société ait son tour, puis il entraîna tout le monde chez lui, où la fête se continua jusqu'après minuit!

## ERRATUM

Dans notre dernier numéro, nous avons dit à propos du concours de Visé que M. Henrotte était l'auteur du premier projet et M. Rubbers du second.

C'est là une erreur en ce sens que le premier projet primé (Repos, Humanité) a pour auteurs MM. Henrotte et Rubbers qui l'ont fait en collaboration.

E. LYON-CLAESEN, éditeur, Bruxelles.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 49.

